



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 3 AVRIL 2017**

Le trois avril deux mille dix-sept, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes, à La Ferté-Imbault (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE :

Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN délégués titulaires,

SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Madame Marie-Laure CHOLLET, Monsieur Jean-Yves THEMOT, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Marie-Lise CARATY, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI (départ à 19h), Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

Publié / Notifié le :

Absents excusés et Pouvoirs

Monsieur René POUJADE – Pouvoir à Madame Françoise VANDEMAELE

Madame Emmanuelle ROEKENS – Pouvoir à Madame Marie-Lise CARATY

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI – Pouvoir à Monsieur Olivier PAVY à partir de 19h

Monsieur Jean CHICAULT – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves THEMOT

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Madame Christiane LALLOIS

Madame Stéphanie DARDEAU – sans pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHOPIN

OBJET : -----

2017/28. VOTE DES TAUX DE TEOM POUR L'ANNÉE 2017

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitements des Ordures Ménagères) a fait parvenir son besoin en produit attendu pour le fonctionnement 2017 au vu des bases d'imposition transmises par le pôle de fiscalité.

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières doit voter les taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 2017 avec un service identique sur l'ensemble des 24 communes adhérentes.

COMMUNES	2017			TAUX
	COUT/HT	BASE TEOM	PRODUIT	
LA FERTE IMBAULT	93.97	868 570	111 177	12,80
MARCILLY-EN-GAULT	93.97	559 071	71 561	12,80
ORCAY	93.97	160 302	20 519	12,80
PIERREFITTE-SUR- SAULDRE	93.97	708 776	90 723	12,80
SALBRIS	93.97	5 087 303	651 175	12,80
SELLES-SAINT-DENIS	93.97	935 736	119 774	12,80
SOUESMES	93.97	789 694	101 081	12,80
THEILLAY	93.97	989 713	126 683	12,80
TOTAL PRODUIT ATTENDU			1 292 693	-

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE VOTER le taux de TEOM tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à reporter ces taux sur l'état de notification 1259 TEOM-I et à le signer.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

